

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 9 JUIN 2023 - 19 H 00**

**Délibération n°2-06/2023 – VENTE DE FAUTEUILS (ANCIENNE TRIBUNE DE LA SALLE LEO FERRE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le prix de vente unitaire des fauteuils à 50,00 € (cinquante euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de gré à gré de fauteuils également dans le cas où celle-ci dépasserait le montant de 4 600 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°3-06/2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUX ACTES CITOYENS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ATTRIBUE** une subvention de 2 843,31 € à l'association « Aux Actes Citoyens ».

Les crédits seront inscrits au BP 2023 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°4-06/2023 – CONSULTATION PUBLIQUE – USINE DE METHANISATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ÉMET** un avis favorable à ce projet d'épandage dès lors que ces ajustements seront tous confirmés

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°5-06/2023 – DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIE – FAUBOURG SANDOR KISS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de donner à la voie créée le nom suivant :

**FAUBOURG SANDOR KISS**

**Adopté à l'unanimité.**

### Délibération n°6-06/2023 – VENTE IMMOBILIERE 7 RUE MOZART (PARCELLE AS 335)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la promesse d'achat de Monsieur MENETRELLE pour l'acquisition de la maison située 7 rue Mozart au prix de 160 000€ au 1<sup>er</sup> juin 2024, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec Monsieur MENETRELLE une convention d'occupation précaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2024.
- **DESIGNE** Maître Audrey PHILIPPE, notaire située 1 place René Herbuvaux à Tomblaine comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

**Adopté à l'unanimité.**

### Délibération n°7-06/2023 – VENTE IMMOBILIERE 14 BOULEVARD BARBUSSE (PARCELLE AB 33)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur LOGELLON Nathan pour l'acquisition de l'appartement situé 14 boulevard Barbusse au prix de 85 000€, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **DESIGNE** Maître Audrey PHILIPPE, notaire située 1 place René Herbuvaux à Tomblaine comme étant en charge de l'adjudication et de tout autre document relatif à celle-ci.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarial correspondant ainsi que tout autre document relatif à cette vente.

**Adopté à l'unanimité.**

### Délibération n°8-06/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**MODIFIE** le tableau des effectifs

**Adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°9-06/2023 – TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023**

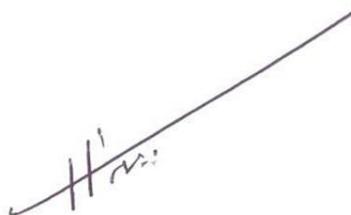
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPLIQUE** au 1<sup>er</sup> juillet 2023 les tarifs municipaux comme détaillés dans le tableau ci-annexé.

**Adopté à l'unanimité.**

Tomblaine, le 12 Juin 2023.

**Hervé FERON,**  
Maire de TOMBLAINE,  
Vice-Président de la Métropole  
du Grand Nancy,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'H. Feron', is written over a long, thin diagonal line that extends from the bottom left towards the top right of the page.